



Prends ton envol!

Club de
plongeon
l'Envol



plongeonlenvol.ca

FINALE RÉGIONALE DES JEUX DU QUÉBEC

Laurentides

31 janvier 2015
Centre RécréoAquatique
de Blainville

Invitation

Club de plongeon l'Envol

Chers plongeurs, entraîneurs, parents,

Le club de plongeon l'Envol est fier de vous inviter à sa Finale Régionale des Jeux du Québec 2015 pour les Laurentides au centre Récréoaquatique de Blainville.

Cette compétition servira de sélection pour les Jeux du Québec dans la région des *Laurentides*. Les surclassements seront permis.

Vous trouverez ci-joint toutes les informations relatives à cette compétition dont le succès ne dépend que de votre participation.

Dominique Racine,
Devon Butters,
Philippe Juteau,
Organisateurs

Date : 31 janvier 2015

Endroit : Centre RécréoAquatique de Blainville, 190 Marie-Chapleau,
Blainville, QC, J7C 0E7

Installations et équipement : 2 tremplins de 1m
2 tremplins de 3m
Tour de 3m et 5m

Directrice de la compétition : Devon Butters

Directeur technique de la rencontre : Virginie Diard

Juge arbitre : à déterminer

Date limite d'inscription : Au plus tard le 17 janvier 2015 par courriel à
info@plongeonlenvol.ca.

Date limite pour envoyer les listes :

Les feuilles de plongeon doivent être remplies électroniquement (**REZMAN**) et envoyé au Club de plongeon l'Envol info@plongeonlenvol.ca avant le **mardi 27 janvier, minuit**.

Critères de participation: Voir livre des règlements de Plongeon Québec. Les plongeurs doivent représenter la région qu'ils représenteront aux Jeux du Québec (i.e. Région d'appartenance = résidence permanente = bulletin scolaire). L'athlète doit participer dans la même catégorie pour laquelle il compte se qualifier pour les Jeux du Québec.

Frais par épreuve : 20,00\$ par inscription, 20,00\$ par épreuve. Pour les surclassements, le tarif sera de 10\$ par épreuve.

Paiement : SVP faire les chèques à l'ordre du Club de plongeon l'Envol, en un seul paiement par club.

Résultats : Les résultats seront disponibles sur le site web de Plongeon Québec quelques jours après la compétition.

Récompenses :

<p><u>Volet sélection pour les Jeux du</u> <u>Québec</u></p>
--

<p>Médailles aux 3 premières positions pour chaque région</p>

Règlement de l'établissement : Il est à noter qu'aucune nourriture ne sera tolérée sur la piscine et que seuls les entraîneurs et officiels pourront porter des souliers de piscine (souliers propres).

RÈGLEMENTS DE COMPÉTITION

FINALE RÉGIONALE DES JEUX DU QUÉBEC

Représentation

Les plongeurs représentent leur Région, et non leur club pour cette compétition. SVP, Veuillez indiquer la région dans la section « Club » dans le logiciel Rezman lorsque vous remplirez les listes.

Listes de plongeurs

Catégorie (F et G)	Année de naissance	1M		3M	
		Plongeurs avec limite de CD	Plongeurs au choix	Plongeurs avec limite de CD	Plongeurs au choix
D	2004 +	3 (5,4)	2	3 (5,7)	2
C	2002-2003	3 (5,4)	3	3 (5,7)	3
B	2000-2001	4 (7,2)	3	4 (7,6)	3

**Lors de la finale régionale les plongeurs seront exécutés dans l'ordre choisi par l'athlète en exécutant d'abord les plongeurs avec limite de CD.

Les règlements en ce qui concerne les championnats provinciaux Espoir ne s'appliquent pas pour les Jeux du Québec. Les passeports ne peuvent être réussis lors de la Finale provinciale des Jeux du Québec.

L'athlète peut effectuer 1 seule chute par épreuve. Le CD de la chute avant est de 1.0 et le CD de la chute arrière est de 1.1 au 1 mètre et 3 mètres. Les chutes sont une catégorie à part, elles correspondent à un type de départ différent du premier chiffre qui les désigne. Ainsi, 101F et 101C peuvent se retrouver dans la même liste sans restriction quant au type de départ. Les sauts ne sont pas acceptés.

Surclassement : Le surclassement d'une catégorie est autorisé. Cependant, l'athlète doit être inscrit dans la même catégorie à la Finale provinciale qu'à la finale régionale. Tous ceux qui font partie des exclusions ne peuvent compétitionner en surclassement.

Exclusions : Athlète Excellence, Élite, Relève ou athlètes s'étant qualifiés pour les championnats canadiens Junior ou Senior entre le 1er septembre 2012 et le 31 décembre 2014.

Composition de l'équipe pour la finale Provinciale : 12 athlètes

2 participants par épreuve, par catégorie, par sexe, 2 entraîneurs ou 1 entraîneur et 1 accompagnateur

Sélection des athlètes pour la finale Provinciale : Les deux plongeurs(euses) ayant accumulé le plus de points en additionnant le 1m et le 3m par catégorie, par sexe, par région.

« Le lieu d'appartenance de l'athlète sera l'adresse de son domicile, tel que mentionné sur son bulletin scolaire de l'année en cours*. L'athlète est présumé domicilié chez le parent ou tuteur avec lequel il passe la majorité de son temps. Si le bulletin scolaire comporte deux lieux de résidences, celui de la région de l'école fréquentée sera retenu.

*Note : Une personne a en vertu du Code civil du Québec, un seul domicile et peut avoir plusieurs résidences. Les enfants mineurs sont présumés domiciliés chez leurs tuteurs (article 80 du Code civil). Dans le cas où les parents sont séparés, le domicile est situé là où le mineur passe la majorité de son temps. »

Sélection des entraîneurs pour la finale Provinciale :

Un entraîneur doit avoir 18 ans et plus, et détenir sa certification de moniteur ou d'instructeur, ou plus.

Tout autre méthode de sélection des entraîneurs et/ou accompagnateur pourra être utilisée, en autant que tous les entraîneurs ayant des athlètes sélectionnées pour l'équipe des Jeux du Québec de la région en question soient d'accord.

Une équipe de 2 entraîneurs sera priorisée par rapport à un 1 entraîneur et un accompagnateur.

Dans une région administrative où un seul club trouve son siège social, 2 entraîneurs exerçant leurs fonctions au sein dudit club seront sélectionnés.

Dans une région administrative où 2 clubs ou plus trouvent leur siège social, les 2 entraîneurs ayant le plus grand nombre d'athlètes sélectionnés pour l'équipe des Jeux du Québec et disponible pour y aller seront choisis. Advenant le cas où 1 entraîneur sélectionné ne soit pas disponible pour participer aux Jeux, il sera en droit de désigner un autre entraîneur de son club pour le remplacer.

Dans le cas où 1 ou 2 entraîneur(s) de la région administrative ne soient pas disponibles, le(s) poste(s) vacant(s) sera(ont) comblés par le(s) entraîneur(s) ayant le plus grand nombre d'athlètes sélectionnés pour les Jeux du Québec dans cette région.

En cas d'égalité, le répondant régional sera chargé de choisir l'entraîneur qui représentera la région.

Formulaire de consentement - Finale Jeux du Québec : Nous demandons aux participants de bien vouloir apporter leur carnet de santé puisque tous les jeunes qualifiés pour l'équipe des Jeux du Québec de leur région devront remplir un formulaire de consentement. Ce formulaire est obligatoire pour pouvoir participer à la Finale Provinciale des Jeux du Québec.

HORAIRE DE COMPÉTITION

SAMEDI

- 14h00 Pratique générale
 15h00 Heure limite pour remettre les feuilles de plongeon
 15h30 Réunion des entraîneurs et des officiels
 15h40 Pratique réservée pour la première épreuve
 16h00 Début des épreuves

Épreuve #	1m	3m
Pratique réservée 15 min		
1)	Filles C	Gars C
Pratique 15 min		
2)	Filles D	Gars D
Pratique 15 min		
3)	Filles B	Gars B
Remise des médailles + 15 minutes de pratique générales		
15 minutes de pratique réservée		
Épreuve #	1m	3m
Pratique réservée 15 min		
1)	Gars C	Fille C
Pratique 15 min		
2)	Gars D	Fille D
Pratique 15 min		
3)	Gars B	Fille D
Remise des médailles		

Les remises de médaille (chaque région pour les catégories D, C, B) auront lieu **pendant** la pratique réservée de la pause.

La catégorie d'âge est déterminée par l'âge que l'athlète aura à la fin de l'année de la compétition (le 31 décembre 2013). PAR CONTRE, pour les épreuves de la finale régionale des Jeux du Québec, l'âge est celui à la fin de l'année **2015** (sauf pour les cas de surclassement).

POUR SE RENDRE AU CENTRE RÉCRÉOQUATIQUE DE BLAINVILLE

1. Prendre l'autoroute 15 direction nord
2. Sortir à la sortie Blainville, sortie 25
3. À la première lumière (au Canadian Tire), tourner à gauche sur Boulevard Michèle-Bohec
4. Au premier « Stop », tourner à droite sur la rue Roger-Boisvert
5. Au stop au bout de la rue, tourner à droite sur Ernest-Bourque
6. Au Stop au bout de la rue, tourner à gauche sur la rue Marie-Chapleau
7. Le complexe se trouve à votre droite au 190 rue Marie-Chapleau

